

Organisation des compétitions Jeunes	Entrée en vigueur : 01/09/2011
REGLEMENT DES CHALLENGES JEUNES	CODEP 78

Règlement général

1. Autorisation

Toute compétition de Badminton se déroulant sur le territoire français est soumise à l'autorisation préalable de la F.F.B.A dans les conditions définies par le règlement Intérieur.

2. Comité d'organisation

Toute compétition doit être organisée sous la responsabilité d'un comité d'organisation. Le comité d'organisation est responsable vis-à-vis de la fédération du déroulement de la compétition. Il applique les règlements fédéraux et le règlement particulier de la compétition, il doit se tenir au courant auprès des instances des listes de joueurs licenciés, des joueurs sanctionnés, du classement des joueurs et de tout autre document nécessaire à l'application de ce règlement et à la bonne marche de la compétition.

3. Arbitrage

Toute compétition est placée sous l'autorité d'un Juge Arbitre, lequel :

- *approuve le programme de la compétition ainsi que le planning horaire*
- *approuve la liste des arbitres*
- *décide de la vitesse des volants*
- *prend toute décision finale concernant toute requête faite par un joueur ou un coach, ses décisions sont sans appel*
- *peut prononcer la disqualification d'un joueur*
- *décide de l'arrêt, de la suspension ou de la reprise de la compétition*
- *il est responsable de la discipline sur les terrains*

4. Installations

- *La surface de jeu*

Il faut prévoir suffisamment d'espace entre les terrains pour que les joueurs ne soient pas gênés : au moins 1.25 m de libre autour du terrain et 2 m entre 2 terrains alignés dans le sens de la longueur.

- *Plafond*

La hauteur minimale dégagée de tout obstacle à partir du sol doit être de 9 m.

5. Recommandations

La température de la salle doit être maintenue au-dessus de 10° C et le système de chauffage ou d'aération doit être autant que possible silencieux, les courants d'air doivent être évités et les bouches d'aération ou de chauffage soufflant de l'air ne doivent pas se trouver à proximité des terrains, afin que la trajectoire des volants ne soient pas perturbées.

6. L'obligation du club qui reçoit :

Le club qui reçoit une compétition a des obligations :

- *fournir le matériel au comité d'organisation (Comité Départemental), table, chaise, poteaux homologués FFBA et sécurité, filets. **Petit rappel : les filets et poteaux pour les poussins doivent être réglementaires (hauteur différente).***
- *organiser la buvette, les achats pour celle-ci (le club en gardera le bénéfice)*
- *mettre à disposition du comité des vestiaires pour les joueurs mais également un vestiaire ou une infirmerie en cas de contrôle antidopage*
- *prévoir les horaires pour le bon déroulement de la compétition, il ne devra y avoir aucune autre manifestation dans la salle le week-end de la compétition*
- ***prévoir une personne à la table de marque pour aider le comité départemental, si possible une personne qui a obtenu le Soc.***

Règlement des compétitions Jeunes

Article 1 – Conditions de participation

La participation aux compétitions jeunes du Comité Départemental 78 implique :

- *L'acceptation du présent règlement et oblige tous les clubs des Yvelines à être en règle avec le Comité Départemental, en ce qui concerne notamment les licences et les droits d'affiliation*
- *l'obligation de fournir le nom d'un responsable jeune qui centralisera toutes les demandes*
- ***de signer le document en annexe : tout document non validé entraînera l'interdiction de participation des jeunes en compétition***
- ***de fournir une fiche club remplie avec les coordonnées des responsables du club : toute fiche non remplie entraînera l'interdiction de participation de toutes les compétitions organisées par le Comité (jeunes et adultes).***

Article 2 - Organisation

La Commission Jeune prend en charge l'organisation de la compétition, Elle établit le calendrier et le diffuse, communique par le biais du site Internet les plaquettes d'inscriptions pour chaque journée afin que les clubs puissent y inscrire les compétiteurs.

La commission se charge des inscriptions, du tirage au sort en présence du Juge arbitre, de la confection du planning horaire et de l'envoi des convocations aux responsables Jeunes de chaque club

La commission prendra en charge la tenue de la table de marque et le déroulement de la compétition, aidée du Juge arbitre et d'un membre du club qui reçoit la compétition (cf. article 6).

La Commission Jeune, à l'issue de la compétition, établit un classement jeunes et clubs diffusé à l'ensemble des clubs et répartit les joueurs et joueuses dans les 3 divisions.

Article 3 – Catégories d'âge des joueurs

Poussin (es), Benjamin (es), Minime (ettes), Cadet (ettes), Juniors, Juniors filles. Lors d'une même journée, un joueur ne pourra participer que dans une seule catégorie.

Si un joueur se surclasse dans la catégorie supérieure, il ne pourra revenir dans sa catégorie d'origine pour le reste de la saison et il devra être en règle avec la FFBA (surclassement.)

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions devront se faire directement en ligne via le site du Comité et devront être validées par le responsable jeunes ; aucune inscription ne pourra être prise après la date limite d'inscription.

Le tarif d'inscription est fixé à 4 € / joueur / journée. Afin de faciliter la gestion financière des inscriptions, une facture globale sera envoyée 1 fois par trimestre au trésorier du club.

Toute erreur d'inscription ne sera pas remboursée.

Article 5 – Obligation des joueurs

Tout joueur participant aux compétitions jeunes doit être obligatoirement licencié pour la saison en cours dans un club affilié à la FFBA.

*Il devra être en possession d'une licence **compétition** et **avoir pris connaissance du livret du compétiteur.***

Il devra avoir une tenue correcte pour pratiquer le Badminton (tee-shirt, short).

Article 6 – Obligation des clubs

Tout club engageant des jeunes sur les challenges devra nommer un responsable jeune ou un parent qui sera dans l'obligation d'être présent lors de la compétition, lequel devra signer la feuille de présence au début de chaque journée.

En cas d'absence d'un responsable, le club sera redevable d'une amende de 100 €. En cas de récidive, le club se verra suspendu d'une journée de challenge jeune.

Le comité n'est pas responsable de la gestion des jeunes durant le déroulement de la compétition. Cette charge incombe aux clubs.

Article 7 – Horaires

Les horaires de la compétition seront communiqués dans le formulaire d'inscription, à titre d'information.

Les convocations seront envoyées avec les horaires définitifs aux responsables jeunes.

Un échéancier sera affiché pendant la compétition, mais à titre indicatif. Le joueur devra être présent 1 heure avant le début de son match et ne pourra sous aucun prétexte quitter le lieu de la compétition et devra le cas échéant prévenir le juge arbitre pour avoir l'autorisation de quitter le gymnase.

Tout joueur quittant le lieu de la compétition et ne revenant pas à l'heure pour son match sera disqualifié par le juge arbitre. (cf. article 9).

Article 8 – Organisation

*Les dates et lieux des compétitions seront fixés en début de saison.
Ces compétitions se dérouleront de la façon suivante.*

1^{ère} journée : tous les jeunes sont regroupés dans une même division. A l'issue de cette compétition, nous établissons un classement qui permet de dispatcher les jeunes dans les différentes divisions.

2^{ème} journée : compétitions par poule en simple avec ou sans sorties de poule en fonction du nombre de participants.

3^{ème} journée : compétitions par poule et par division :

- **Sur la division 1** : match de simple en poule uniquement (pas de sortie de poule) et en double homme et dame en poule uniquement (pas de sortie de poule)*
- **Sur la division 2** : match de simple en poule uniquement (pas de sortie de poule)*
- **Sur la division 3** : match en simple en poule avec ou sans sortie de poule suivant le nombre de participants*

4^{ème} journée : compétitions par poule et par division :

- **Sur la division 1** : match de simple en poule uniquement (pas de sortie de poule) et en double homme et dame en poule uniquement (pas de sortie de poule)
- **Sur la division 2** : match de simple en poule uniquement (pas de sortie de poule)
- **Sur la division 3** : match en simple en poule avec ou sans sortie de poule suivant le nombre de participants

Un classement est établi à chaque journée avec montée et descente d'une division à l'autre.

Article 9 – Sanctions

En cas de forfait après tirage au sort, le joueur devra prévenir le responsable de son club et il **devra envoyer un justificatif à la Ligue (maximum 5 jours après la date du tournoi) et une copie à la commission jeune du Comité Départemental 78.**

Tout joueur qui ne justifiera pas de son absence se verra sanctionné d'une suspension de 2 mois et en cas de récidive, de 6 mois.

Une tenue correcte est exigée, que ce soit sur le terrain ou en dehors du terrain.

Tout joueur n'ayant pas de tenue correcte (short et tee-shirt) se verra sanctionné par la commission jeune ; à l'issue du classement par point, 20 points seront retirés au joueur.

Le juge arbitre pourra, à son appréciation interdire le joueur de participer à son match dans une tenue non conforme au règlement.

Tout joueur quittant la compétition avant la fin de ses matchs sera sanctionnée de 50 points et sera suspendu suivant le règlement fédéral.

La convocation du joueur est programmée au moment du tirage au sort et de l'échéancier.

Le joueur pourra être convoqué 1 heure avant son match, Les horaires dans la salle sont donnés à titre indicatif. Un match peut être lancé 1 heure avant l'horaire prévu : cela veut dire qu'un joueur devra être présent dans le gymnase 1 heure avant le match.

Le juge arbitre pourra déclarer un forfait en cas de retard (voir règlement général des compétitions).

Pour un forfait non annoncé avant le début de la compétition, une pénalité de 50 points sera attribuée au joueur qui sera suspendu suivant le règlement fédéral s'il ne fournit pas de justificatif dans les délais (voir ci-dessus).

Article 10 – Classement

A la fin de la compétition, un classement par point est attribué à chaque joueur et à chaque club. Les résultats des joueurs compteront pour le classement national.

Article 11 – Mode de compétition

1^{er} cas : *élimination directe avec match de classement pour les 3^{ème} et 4^{ème} places (sauf pour la journée de doubles)*

2^{ème} cas : *Poules + phase en élimination directe + match de classement pour les 3^{ème} et 4^{ème} places (sauf pour la journée de doubles)*

3^{ème} cas : *Poules sans sorties de poule*

Article 12 – Répartition des divisions

A l'issue de la 1^{ère} journée, dans chaque catégorie, un classement individuel sera établi et déterminera, pour les journées suivantes la répartition en divisions 1, 2, 3.

Les 1^{ères} années de licence ne feront pas la première journée. Ils seront automatiquement en division 3 pour la journée suivante sauf, dans certaines catégories, s'il n'y a pas assez de joueurs en division 2.

Un joueur ne pouvant participer à la première journée « sélective » se verra automatiquement intégré en division 2, voire division 3.

Dans le cas où le joueur a été retenu pour une compétition ou un stage régional ou fédéral, ou sur blessure, la commission jeune étudiera cas par cas.

Coupon Réponse

Je soussigné

Je soussigné

Président du Club de

Responsable Jeunes du Club de

Certifient avoir pris connaissance du règlement des challenges jeunes du Codep 78 de badminton et s'engagent à respecter et faire respecter ledit règlement durant la saison 2011/2012.

Date :

Signature :

Signature :